

L'HIPPO'COM

Information municipale de Merville-Franceville



Vive le printemps !



A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de **ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet**. 48 espèces d'oiseaux sont présentes dans nos haies dont 39 bénéficient d'un statut de protection.

Cependant, arbres, branches et racines qui avancent sur le sol du domaine public doivent être coupés à la diligence des propriétaires.

Au printemps, on croise parfois des chenilles se déplaçant en file indienne. **Ces chenilles, appelées processionnaires**, sont des insectes aux poils urticants, qui peuvent entraîner des réactions inflammatoires urticantes parfois graves chez les humains ou les animaux.

Il n'est pas rare d'en trouver près de la plage, à cause des argousiers présents dans les dunes et des pins près de l'aire de jeux.

NE PAS TOUCHER - En cas de contact rincer la surface avec de l'eau. En cas de plaques rouges, consulter un médecin.

Si des animaux domestiques sont touchés, consultez un vétérinaire ou appelez un centre antipoison vétérinaire.



Conservatoire du Littoral et écopâturage

Depuis 1981, le Conservatoire du Littoral s'implique dans la préservation de l'estuaire de l'Orne en y achetant des terrains pour préserver ses richesses. Les 360 hectares de terrains acquis sont gérés depuis 2015 par le Département du Calvados.

Les dunes de Merville, appelées aussi « dunes de la Redoute » hébergent des milieux, une faune et une flore exceptionnelle !

C'est un des derniers secteurs de dune grise du Calvados. Ce petit gazon ras est le milieu de vie d'une flore typique et diversifiée tel que la mousse Tortule ou la Koélerie bleue.

Malheureusement, il est menacé par la progression des argousiers, petits arbustes piquants aux baies oranges.

Pour enrayer cette problématique, le Département a conduit plusieurs chantiers successifs de débroussaillage à proximité de la Redoute, notamment des « chantiers école » conduits par des futurs professionnels de la gestion de la nature.

Pour pérenniser ces efforts, un entretien régulier est désormais nécessaire.

Ce sont les brebis d'un éleveur local qui s'en chargeront.

Grâce à un pâturage léger et dirigé, ces animaux auront pour travail de maintenir ce milieu enherbé... comme ils le faisaient autrefois dans ces dunes !

Ce printemps, de nouvelles clôtures seront érigées et les brebis feront leur arrivée en avril – mai !



Pour préserver cet espace merci de respecter scrupuleusement la réglementation de ces zones protégées.

Il faut favoriser les promenades sur les chemins, les chiens doivent être tenus en laisse (amende 135€), le feu, le camping y sont interdits, ainsi que les véhicules à moteur. Ne rien cueillir. Merci de votre respect.

Nous vous rappelons que pour la tranquillité de tous, nos amis les chiens sont autorisés à se promener tenus en laisse sur l'ensemble de la commune, plage y compris. (Excepté du 1er juillet au 31 août où ils sont interdits entre 9h et 20h sur la zone couvrant les 3 zones de baignades/Postes de secours). Arrêté municipal N° P-2022/003)

Pour le respect et le confort de tous, les propriétaires de chien sont priés de ramasser les déjections de leur animal. Arrêté municipal P 2020-011



Les arbres de la commune



Nos agents des espaces verts bichonnent nos arbres. Ils plantent, taillent, coupent, élaguent, mettent parfois aussi à leur pied des agents pollinisateurs pour les aider à faire des fruits. **Chaque année ils plantent environ 50 arbres.** Certains arbres demandent un élagage particulier réalisé par des entreprises spécialisées, ce sera une option choisie pour quelques arbres cette année.

Et parfois, ils sont dans l'obligation d'arracher certains arbres malades ou morts. Ceux-ci peuvent s'avérer dangereux car ils finissent par se casser et tomber avec le vent.

C'est notamment le cas de quelques arbres à proximité du hameau d'Escanneville.



Le conseil municipal a décidé d'enlever prochainement quelques arbres en mauvaise santé sur cette zone entre le lotissement des hauts du colombier et le cimetière, et de faire élaguer ceux qui sont sains. Un élagueur professionnel interviendra la 3ème semaine de mai pour réaliser ce travail.

Cette zone va être retravaillée pour **créer une piste de mobilité douce** (piétons, cyclistes) qui permettra aux résidents des nouveaux lotissements et aux promeneurs, de rejoindre avec plus de sécurité la piste cyclable et les trottoirs devant le cimetière en direction de l'avenue Alexandre de Lavergne, pour accéder vers le centre ville, les écoles, le collège, le gymnase...

Sobriété énergétique et économie de ressources



Comme annoncé en février, depuis quelques semaines, nous avons fait le choix de limiter l'éclairage public en éteignant tous les candélabres de la commune de 22h00 à 6h00.

Cette décision permet à la commune de limiter l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie et de se montrer plus encore écoresponsable. Comme le colibri qui goutte par goutte cherche à éteindre le feu... La commune fait sa part.

Le département du Calvados est placé en vigilance sécheresse depuis le 23 mars dernier, compte tenu de la situation hydrologique et le manque de pluie de l'hiver.

Face à cette situation, il est recommandé d'adopter une consommation raisonnée de l'eau :

- réduire sa consommation domestique d'eau,
- limiter les arrosages de jardin,
- limiter le lavage des véhicules, etc.



Circulation douce



Nous entrons dans la période où nous accueillons de plus en plus de visiteurs, vacanciers. Ainsi nous rappelons que l'avenue de Paris, le boulevard Wattier sont en zone 30.

La circulation près de la Halle est en zone de circulation partagée, et l'avenue Houdart est en zone piétonne les jours de fortes affluences. Week-end, vacances. Merci de votre vigilance.

Les déchets

Poubelles ordures ménagères : Les kilos en trop, c'est + d'euros ! On ne peut plus faire l'économie du tri !

Comment ça marche nos poubelles ?

1/ C'est la communauté de communes qui a la compétence de la gestion des déchets. Elle organise les collectes et leur évacuation vers les lieux de stockage et transformation.

2/ Tout ce qui est collecté dans les poubelles grises partent à l'incinération à l'usine de Colombelles. Tout ce qui est dans les poubelles de tri (sacs jaunes) part dans des usines de recyclage (Bretagne, Sarthe, Manche). Le verre collecté dans les points d'apport volontaire est vendu chez le verrier au Havre.

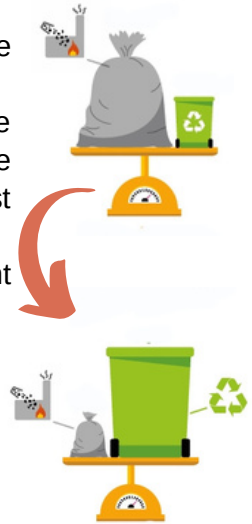
Pour les déchets "Verre" et "déchets plastique emballage" qui se recyclent, ces déchets sont valorisés et des dotations permettent d'alléger la facture.

Brûler nos déchets a un coût important, cela est d'autant plus vrai avec l'explosion de coûts de l'énergie.

3/ Le contribuable paye une Taxe d'Enlèvement d'Ordure Ménagère (TEOM).

Aux vues du déficit structurel et des augmentations des charges, le conseil communautaire va voter l'augmentation du taux de cette taxe passant de 9,45% à 11,78% pour 2023.

Il faudra compter environ en moyenne 36€ par an d'augmentation par foyer.



La collecte des **poubelles grises** est le **lundi matin** et le **vendredi matin**. La communauté de communes étudie la possibilité de réduire le passage à une seule journée pour les poubelles grises à partir du dernier trimestre 2023. Ceci permettrait un levier d'économies et cela serait possible grâce à un meilleur tri de chacun d'entre nous !

Réduire la facture ? Une solution ... Mettre notre poubelle au régime !

Objectif : 6 kilos de moins par poubelle grise ! On a tous notre rôle à jouer !

En retirant des poubelles grises et donc de l'incinération les déchets qui peuvent être recyclés comme le verre, et les emballages plastiques.

Chère Poubelle, finis les pots de pâte à tartiner, les bouteilles de bière et les emballages de paquet de bonbons et biscuits ! Régime !

Tout le verre ... Dans les containers VERT !

Tous les contenants en verre (bouteilles, canettes, pots à confiture, flacons de parfum ...)

Ne plus les jeter dans la poubelle !

Les apporter dans les points d'apport volontaire.

Il y en a 4 dans la commune : Parking Déchèterie, Place Camille Blaisot, Parking Salle polyvalente et route de Cabourg Parking des campings.



Pour aller plus loin ... L'usine d'incinération des déchets se visite. www.syvedac.org
www.normandiecabourgpaysdauge.fr pour plus d'informations sur la gestion des déchets.

Le Tri c'est jamais de trop !

Pour faire des économies, il faut qu'on trie !



A l'Espace France Services, sur présentation du justificatif de domicile, les agents vous donnent un rouleau de sacs jaunes.

On remplit le sac de : Tous les emballages en plastique !

Du pot de yaourt, à la bouteille en plastique, en passant par l'emballage du gruyère râpé et du tube de dentifrice !

Tout cela se recycle, et cela fait réduire le poids de notre poubelle grise qui elle nous coûte plus pour être incinérée !

Les sacs sont sortis le mercredi soir à partir de 18h, pour une collecte le jeudi matin.

Trié comme jamais, trié comme jamais ! Les déchets c'est FA SI LA Trier !



NETTOYAGE DE PRINTEMPS !

Pensez aux encombrants !

Pour ce qui est très abîmé : → **La déchetterie**

(pour les particuliers : Carte gratuite à faire à L'Espace France Services sur justificatif de domicile)

Horaires de la déchetterie à Merville-Franceville :

Du lundi au samedi (sauf mercredi : fermée)

Matin : 9h-12h (excepté le vendredi 10h30-12h) // Après-midi : 13h30-17h

Fermée les jours fériés.

Pour ce qui peut-être réparé, donné, réutilisé, pensez à la → **Ressourcerie de Dives sur Mer !**

Possibilité de collecte des encombrants sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Contact : 07 65 69 95 02



Le conseil municipal des jeunes a organisé un nettoyage de plage le 26 mars au niveau de la base nautique ! Quelques kilos de plastique et de verre qui n'iront pas polluer la mer ! Bravo !



Les déchets verts



Nos services techniques changent leur manière de tondre. Sur certains secteurs ils réalisent une tonte en 3 bandes. 2 bandes courtes et une plus haute au milieu.

Cette manière de tondre permet une approche encore plus vertueuse pour la nature. Papillons et insectes pollinisateurs peuvent ainsi trouver des plantes mellifères dans les pelouses plus hautes.

Horaires de travaux sonores de jardinage à respecter (Arrêté préfectoral)

- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Nous voici à la période de tontes des pelouses, où nous passons de plus en plus de temps à jardiner ! Que faire de nos déchets verts ?

Le mulching pour nourrir son gazon

Il s'agit d'une tonte très fine, sans ramassage d'herbe : celle-ci se dépose sur le sol, le protège, le nourrit et permet de garder la pelouse plus verte. Pour cette pratique, la tondeuse classique est suffisante, grâce à l'acquisition d'un *kit Mulching* que l'on trouve dans le commerce entre 30 € et 60 €.

Le paillage pour éviter le désherbage

Cette technique consiste à recouvrir le sol de feuilles mortes, tontes de gazon ou encore de paille, pour le nourrir et le protéger.

1h de paillage vous fera gagner 10h d'entretien du jardin.



Le dépôt en déchetterie

Vous pouvez apporter vos déchets verts

Composter

Quels sont les déchets à composter ?



Tontes de gazon (avec parcimonie !), feuilles vertes, feuilles mortes et petits branchages, fanes et épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, pain dur, marc et filtres de café, essuie-tout, boîte d'œufs.....

Au service Accueil de la Gestion des Déchets de la Communauté de Communes (Périers en Auge) vous pouvez acheter un composteur pour 20€. A réserver au 02 31 28 10 25

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !





Démocratie participative ! Donnez votre avis et proposez vos idées



Bien- vivre #Ensemble
PARTAGE- ECHANGE-INSPIRATION

<https://merville-franceville.cofonder.fr>

La commune a lancé 2 nouveaux sujets de concertations dans l'outil de Démocratie Participative Cofonder.

Cette plateforme internet est gratuite et strictement réservée aux habitants et commerçants de Merville-Franceville.

Il suffit d'avoir une adresse mail, et d'indiquer son nom, prénom, son adresse postale et sa date de naissance.

1/ un sujet sur la thématique des spectacles de la prochaine saison culturelle propulsé par la commission culture de la commune.

2/ un sujet sur le réenchantement de la fresque du mur de l'école. Chantier qui sera lancé par le Conseil municipal jeunes en partenariat avec un artiste urbain, en octobre 2023.

Vous pouvez proposer vos réflexions, vos souhaits, vos envies sur ces thèmes.

Vous pouvez également proposer des idées, suggestions qui permettraient à la collectivité de faire grandir les idées pour le bien de la collectivité.



Grâce à l'idée postée sur Cofonder, la commune met en place un Bac à jeux de plage en libre-service. Les jeux trouvés sur la plage sont mis dans le Bac pour éviter qu'ils polluent les fonds marins, et les enfants venus à la plage sans jeux peuvent trouver des moules, pelles, râteaux pour construire leurs châteaux !

A découvrir dès le 29 avril à proximité du Poste de secours central de la plage.



La commune a également lancé un questionnaire pour avoir votre ressenti sur le Festival fleuron de notre village "Cidre et Dragon".

Vous pouvez trouver ce questionnaire à France Services en support Papier ou y répondre directement sur internet en flashant le QR Code.



Espace France Services



Pour un service de proximité encore et toujours affirmé.

Le Point info 14 vous aide aussi dans **vos déclarations d'impôts**.

Vous avez jusqu'au **25 mai** pour votre déclaration de revenus sur internet.

De plus des permanences Finances Publiques sont organisées sur rendez-vous les 4 mai, 10 et 16 mai.

Prise de rendez-vous au 02 61 53 59 21



Très prochainement
à FRANCE SERVICES

NOUVEAUTE !

Service Carte d'identité et Passeport

Exclusivement sur rendez-vous !

Pour prendre rendez-vous : www.merville-franceville.fr

Courant mai, l'agenda en ligne sera ouvert !

La date exacte sera annoncée en avant première sur Citykomi !



L'astuce : **Préparer son rendez-vous !**

Faire sa pré-demande sur ANTS en ligne permet de gagner du temps.

Vous aurez un lien directement sur notre site internet pour être certain d'être sur le site officiel sécurisé.
Les demandes de titre sont gratuites, si ce n'est pas le cas vous n'êtes pas sur le bon site.

Priorité est donnée à ceux dont les pièces d'identité sont périmées. CNI : 10 ans + 5 ans.

Lors de votre prise de rendez-vous en ligne, un e-mail de confirmation vous sera envoyé avec les pièces justificatives (elles diffèrent selon votre situation administrative)

**Pièces à fournir lors du rdv pour information (liste complète à retrouver à France Services).
Certaines situations administratives requierent des pièces spécifiques.**

- Justificatif d'identité : CNI et/ou passeport ou déclaration perte/vol
 - Copie intégrale d'acte de naissance : original, de moins de 3 mois
 - Deux photos d'identité datant de moins de 6 mois, aux normes
 - justificatif de domicile : original, de moins d'un an
 - Connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur
- + achat de timbres fiscaux selon les cas.



Les impôts fonciers, le RIB, les bulletins de salaire et les attestations d'assurance voiture ne sont pas acceptés comme pièces justificatives.



Aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone

Si vous ne disposez pas de compte ANTS et que vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique, il sera possible de prendre rendez-vous à l'accueil de France Services. Un formulaire pourra vous être fourni pour vos demandes de titre d'identité.



Nous vous remercions également d'être ponctuel aux rendez-vous qui vous seront fixés. Notre espace d'accueil étant limité. Merci de venir exactement à l'heure du rendez-vous. Les remises des pièces d'identité se feront également sur rendez-vous.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

L'agenda de mai



ACVG Amicale des ANCIENS COMBATTANTS de Merville-Franceville et Gonneville en Auge

vous invitent à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945. Cérémonies aux monuments aux morts à 9h15 à Gonneville, 10h à Merville-Franceville et 11h Messe en l'église de Ranville.



12 mai : Spectacle musical pour public familial : LuluKnet : Spectacle karaoké avec marionnettes en salle polyvalente à 20h00.

Billetterie à la Bibliothèque. Tarifs : 12€ adultes / 8€ - 12 ans.



A la bibliothèque : **COLORISSIMO**

Du 09 au 20 mai : Exposition de l'oeuvre collaborative à la manière de Fernand Léger réalisée par quelques élèves de 6 communes.



Le 13 mai à 16h30 : Conférence de Benoit Noël à la Bibliothèque

Benoît Noël, historien d'art auteur de Fernand Léger, un normand planétaire donnera une conférence : Les couleurs comestibles.

Le 12 mai : impression de Lectures : Partage et échanges sur des thèmes de Lectures 1er juin. à 9h15 ou 10h15 : bébé bouquine - Bébé butine pour les 0-3 ans.



A partir du 22 mai : **MICROFOLIE** s'installe à la bibliothèque.

LE MUSÉE NUMÉRIQUE : il réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre issues de prestigieuses institutions et musées nationaux et internationaux pour offrir une galerie d'art inédite...

Le musée est en accès libre les lundis de 16h30 à 19h00 et les mercredis de 09h30 à 12h00

Dates Foires à tout ! **Les Dimanches 30 juillet et le 27 août : Place Camille Blaisot**

Restons en lien sur les Réseaux !

Partageons nos idées pour la commune



<https://merville-franceville.cofonder.fr>

Nous sommes déjà plus de 5000 !
Rejoignez-nous !



Mairie de Merville-Franceville

MervilleFrPlage



Cui-Cui...pour s'envoler vers le Buzz !

Partageons nos photos !



mervillefrancevilleplage

Pour recevoir toutes les infos essentielles directement sur votre téléphone portable, abonnez-vous à l'application gratuite Citykomi !



www.merville-franceville.fr

Mairie de Merville-Franceville- 4 av Alexandre de Lavergne - 14810 Merville-Franceville
accueil@merville-franceville.fr // Téléphone : 02 31 24 21 83

